

COUP DE SONDE

Penser ensemble l'économie et la société : la sociologie économique

La naissance de la sociologie est indissociable de l'avènement de la modernité démocratique et de la révolution industrielle qui ont engendré une réflexion fondamentale de la part des auteurs classiques sur les relations entre économie et société. Confrontée aux mutations contemporaines, cette orientation de recherche retrouve une actualité qui se manifeste par le renouveau de la sociologie économique que l'on peut définir comme la perspective sociologique appliquée aux faits économiques¹.

L'hypothèse de cette contribution est que cette résurgence n'est pas sans rapport avec le retour de l'utopie de la société de marché. La sociologie économique constituerait un questionnement des pratiques et théorisations économiques lié, aujourd'hui comme hier, à un contexte de lente et difficile gestation d'une Grande Transformation au sens de Polanyi². À ce titre, sans prétendre aucunement dresser un bilan de la sociologie économique, le rappel de quelques-uns de ses acquis peut contribuer à situer l'enjeu qu'elle représente au sein des sciences sociales. Si elle ne fournit pas un paradigme unifié alternatif à l'*homo œconomicus*,

sa portée heuristique tient à ce qu'elle propose divers éclairages qui convergent pour « attaquer de manière radicale les thèses néoclassiques³ ».

En effet, dès la fin du dix-neuvième siècle, le terme de sociologie économique a été utilisé, par exemple par Durkheim et Weber, pour désigner une recherche, commune à des économistes hétérodoxes et à des sociologues, de solutions visant à dépasser la crise de l'économie politique. Il s'agit d'affirmer que l'activité économique peut être abordée comme une activité sociale. Plus précisément, si l'on reprend la comparaison établie par Smelser et Swedberg⁴, il est possible de dire que la sociologie économique se caractérise par une ouverture plus large que l'économie orthodoxe sur au moins trois registres : conception de l'acteur, approche de l'action économique, relations à la société et contraintes.

Les enjeux conceptuels

Pour ce qui est du concept d'acteur, l'économie orthodoxe part de l'individu alors que la sociologie économique part des groupes, des institutions, des « acteurs en interaction » ou des « acteurs en société ». Autrement dit, si l'individualisme méthodologique n'est pas logiquement incompatible

1. Voir les définitions données par : R. Swedberg, *Une histoire de la sociologie économique*, préface d'Alain Caillé (p. 7-23), Paris, Desclée de Brouwer, 1994 (1^{re} édition : Sage, 1987) ; J.-J. Gislain et P. Steiner, *la Sociologie économique, 1890-1920*, Paris, PUF, 1995.

2. K. Polanyi, *la Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. fr., Paris, Gallimard, 1983.

3. M. Granovetter, "The Old and the New Economic Sociology: A History and an Agenda", in R. Friedland, F. Robertson (eds.), *Beyond the Market Place: Rethinking Economy and Society*, New York, Aldine de Gruyter, 1990, p. 95.

4. "The Sociological Perspective on the Economy", introduction à N.J. Smelser, R. Swedberg, *The Handbook of Economic Sociology*, New York, Princeton U. Press/Russel Sage Foundation, 1994, dont sont extraits les passages entre guillemets dans le paragraphe suivant.

avec une approche sociologique comme l'indique l'œuvre de Weber, les actions individuelles y sont considérées comme des actions sociales prenant en compte le comportement d'autres individus et étant en conséquence orientées par ceux-ci dans leur déroulement. Les individus ne sont pas indépendants ; au contraire, ils s'influencent mutuellement, y compris dans la formation de leurs préférences.

Si, pour la science économique, l'action économique est appréhendée à travers la maximisation de l'utilité pour l'individu et du profit pour l'entreprise, la sociologie souligne de son côté la possibilité de différents types d'action économique. Toujours selon Weber, à la rationalité formelle qui s'exprime dans la maximisation de l'utilité et du profit s'ajoute la rationalité substantive selon laquelle l'allocation des ressources obéit à d'autres déterminations parmi lesquelles figurent les loyautés communautaires et la référence commune à des valeurs. La conceptualisation de Polanyi distingue aussi les significations formelle et substantive de l'économie. L'économie formelle désigne le choix rationnel opéré sous conditions de rareté alors que l'économie substantive désigne l'ensemble des actions dérivées de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature et de ses semblables. Dans l'acception formelle de l'économie, l'acteur opte pour des usages alternatifs de moyens rares alors que dans l'acception substantive, la signification de l'action est construite historiquement et doit être recherchée empiriquement. De plus, le pouvoir dans l'action économique ne se limite pas pour la sociologie au contrôle des variables influant sur la concurrence, il prend une dimension politique qui n'est pas sans interférences avec le fonctionnement du marché, comme l'ont montré bien des analyses sur la concentration du pouvoir économique.

Les contraintes pesant sur l'économie sont également abordées de façon divergente. L'échange de biens est pour les économistes la forme de relation qui influence la conduite économique. Même quand ils se tournent vers l'examen des raisons d'être des institutions, le contraste demeure avec la sociologie où les processus économiques sont analysés en interaction avec le reste de la société, en intégrant des paramètres institutionnels et culturels. Les différences dans l'étude du contexte social se doublent de différences d'objet et de méthode : l'économie se concentre sur la production d'hypothèses ou de théories de portée prédictive avec un enthousiasme acritique pour la formulation mathématique,

selon le jugement acerbe de Leontieff sur sa profession, la sociologie s'intéressant plus à la description de phénomènes concrets et à des approches compréhensives.

De l'oubli progressif du projet à son renouveau

En déplaçant le regard sur les différents plans mentionnés, la tentative initiale de la sociologie économique consistait bien à remettre en cause la vision restrictive de l'économie néo-classique. En fait, la véritable démarcation n'était pas entre économistes et sociologues mais entre les théoriciens qui envisageaient l'économie comme composante de la totalité sociale et ceux qui n'étudiaient l'activité humaine qu'à travers des comportements d'optimisation.

Cependant, à cette résistance va se substituer insensiblement une reconnaissance de l'autonomisation de la science économique et de la subordination de la sociologie. Ainsi, Pareto fait de la sociologie un indispensable

complément aux études d'économie politique, mais sépare les deux d'une manière si radicale qu'il rend la sociologie économique en principe impossible. Soutenant que l'économie traite de l'action logique et la sociologie de l'action non logique⁵, il cloisonne comme Walras l'économie pure et l'économie appliquée, seule susceptible d'une analyse plus sociale. Plus tard, Parsons poursuit dans cette veine en affirmant que l'économie traite

des affectations alternatives de moyens rares à la satisfaction des besoins et la sociologie du rôle des fins communes ultimes et des attitudes qui leur sont associées et les sous-tendent⁶.

Ces approches, couplées avec les conditions d'institutionnalisation des disciplines, ont eu pour conséquence l'abandon par la sociologie des objets considérés comme réservés à l'économie tel le marché. Se scindant en diverses spécialités, la sociologie se focalise sur l'étude des conséquences sociales des transformations économiques d'autant plus que la demande de recherche provenant des entreprises accélère la constitution de sous-disciplines comme les relations industrielles et la sociologie des organisations⁷.

Principal foyer de résistance à cette évolution, la tradition marxiste, porteuse d'une capacité de questionnement de l'économie comme catégorie spécifique des faits sociaux, ne peut empêcher ce mouvement de fragmentation. Elle se contente d'alimenter une perspective critique dans plusieurs domaines dont la sociologie du travail

et du développement, où l'influence de Marx s'avère majeure. Néanmoins, les limites du structuro-fonctionnalisme critique apparaissent dès le début des années 1970 et ses postulats ne font plus consensus, qu'ils portent sur la coupure entre compétence scientifique et compétence commune, sur l'intérêt comme unique motif de l'action, sur la dénonciation du caractère normatif du discours des acteurs ou de leur inconscience quant au sens de leur action. Alors que la crise de cette « école du soupçon⁸ » aurait pu signifier la fin d'une sociologie économique précédemment dominée par le marxisme, elle favorise au contraire un renouvellement, entre autres à partir d'une relecture des classiques.

La formation en 1989 de la Society for the Advancement of Socio-Economics (SASE⁹) comprenant de nombreuses sections nationales et organisant des conférences annuelles, la parution de plusieurs anthologies, le renforcement de cette problématique dans les associations internationales de sociologie sont autant d'indices de la constitution d'un courant de recherche qui se reconnaît comme « nouvelle sociologie économique¹⁰ ». En renouant avec une attaque des thèses néo-classiques, celle-ci prolonge les préoccupations exprimées à la naissance de la sociologie économique. La critique porte à nouveau sur l'hypothèse de prise de décision atomisée qui considère les sujets humains comme des monades : d'où le recours au

5. V. Pareto, *Traité de sociologie générale* (1916), Genève, Droz, 1968.

6. T. Parsons, "Some Reflections on The Nature and Significance of Economics", *Quarterly Journal of Economics*, n° 58, 1934, p. 526-529.

7. J.-F. Chanlat, « L'analyse sociologique des organisations : un regard sur la production anglo-saxonne contemporaine (1970-1988) », *Sociologie du travail*, n° 3, 1989.

8. Selon l'expression de A. Touraine, « Sociologie et sociologue », in M. Guillaume (dir.), *L'État des sciences sociales en France*, Paris, La Découverte, 1986, p. 135.

9. Dont la branche française est l'Association pour le développement de la socio-économie (ADSE). ADSE/ESCP, 79, avenue de la République, 75011 Paris.

10. Pour une présentation synthétique en français, voir R. Swedberg, « Vers une nouvelle sociologie économique : bilan et perspectives », *Cahiers internationaux de sociologie*.

concept d'« encastrément¹¹ » emprunté par Granovetter à Polanyi pour mettre en évidence que l'action économique ne se limite pas à des rapports entre individus et qu'elle est inscrite dans les relations et rapports sociaux propres à une société. Autre concept fondamental, celui de « construction sociale de l'économie¹² », qui plaide pour une analyse des institutions économiques d'un point de vue sociologique, historique et juridique. Cette option se démarque de l'économie néoinstitutionnelle¹³, qui envisage les institutions existantes comme les seules possibles parce qu'elles sont sélectionnées pour des raisons d'efficacité appréciées à partir de la réduction des coûts de transaction. Selon Granovetter, la sociologie économique conteste le fonctionnalisme sous-jacent à l'économie néoinstitutionnelle, qui

décourage l'analyse détaillée de la structure sociale pourtant essentielle pour comprendre la genèse des institutions¹⁴.

C'est pourquoi il a eu recours au concept d'encastrement social, désignant les systèmes concrets de relations sociales dans lesquels est inscrite l'activité économique, pour éclairer certaines trajectoires d'entreprises en mettant à jour le rôle joué par les réseaux basés sur la confiance interpersonnelle, dans leurs phases de développement¹⁵. De tels réseaux

sociaux s'avèrent aussi irremplaçables dans la constitution de systèmes productifs comme les systèmes industriels locaux consolidés par la mobilisation de solidarités territoriales¹⁶. Le concept de construction sociale de l'économie a été, quant à lui, mobilisé dans des recherches qui rappellent la place tenue par l'État dans la diversité des formes d'industrialisation et d'organisation des entreprises, toutes présentées comme résultant du meilleur choix possible au regard de l'efficacité¹⁷ dans les analyses économiques orthodoxes. Parallèlement, la multitude des formes de la monnaie contredit la vision dominante de l'argent qui occulte sa dimension sociale¹⁸. Ce sont donc des objets considérés comme spécifiquement économiques qui sont abordés autrement par le biais de ces concepts et la notion même de marché peut être réinterprétée en termes de structure sociale¹⁹. Ainsi, les marchés financiers²⁰ et les marchés du travail²¹ ont fait l'objet d'études allant dans ce sens.

the Early Electricity Industry in America", in R. Swedberg (ed.), *Explorations in Economic Sociology*, New York, Russel Sage Foundation, 1993 ; R.S. Burt, *Structural Holes: The Social Structure of Competition*, Cambridge, Harvard U. Press, 1992.

16. Pour une « esquisse du bilan critique du cas français », voir B. Ganne, *Milieux industriels et systèmes industriels locaux : une comparaison France-Italie*, Bron, Groupe lyonnais de sociologie industrielle, 1988.

17. N. Fligstein, *The Transformation of Corporate Control*, Cambridge, Harvard U. Press, 1990 ; F. Dobbin, *Forging Industrial Policy: The United States, Britain and France in the Railway Age*, Cambridge, Cambridge U. Press, 1994.

18. V. Zelizer, "The Social Meaning of Money: 'Special Monies'", *American Journal of Sociology*, n° 95, 1989.

19. P. Steiner, *la Sociologie économique*, Paris, La Découverte-Repères, 1999.

20. B. Mintz et M. Schwartz, *The Power Structure of American Business*, Chicago, Chicago U. Press, 1985.

21. P. Doeringer et M. Piore, *Internal Labor Market and Manpower Analysis*, Lexington (Mass.), Heath and Company, 1971.

11. La traduction de ce terme a fait l'objet de débats ; nous choisissons les termes d'encastrement de préférence à ceux d'enclassement ou d'insertion, qui ont pu être aussi utilisés.

12. P.L. Berger et T. Luckmann, *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, Londres, Penguin, 1966.

13. Dont l'auteur emblématique est O.E. Williamson, *Markets and Hierarchies*, New York, Free Press, 1975.

14. M. Granovetter, « Action économique et structure sociale : le problème de l'encastrement », in *le Marché autrement*, Desclée de Brouwer, à paraître en août 2000.

15. P. McGuire, M. Granovetter, M. Schwartz, "Thomas Edison and the Social Construction of

Du marché à l'organisation

Entreprises, monnaies et marchés du travail qui ont donné lieu aux recherches citées de sociologie économique anglophone ont aussi été au centre de travaux francophones. Ainsi, la démarche suivie par Boltanski et Thévenot²², consistant à prendre en considération le processus d'interprétation des acteurs eux-mêmes, les a amenés à rompre avec la construction bourdieusienne des prédispositions inscrites dans les habitus avec laquelle ils avaient pendant un temps cheminé. C'est dans cette rupture que sont nées les grandeurs pour exprimer cette motivation qu'ont les personnes à se grandir pour accéder à l'espace public. Boltanski et Thévenot montrent que les agents économiques, loin de se réduire à des individus maximisateurs, sont aussi des philosophes et des moralistes qui mobilisent des ressources éthiques et cognitives variées, en lien avec les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés ; d'où l'importance accordée dans leur approche aux notions d'épreuve, de justification et de grandeur. Pour leur part, insatisfaits des instruments classiques de la théorie standard, Favereau et d'autres économistes reprennent chez les hétérodoxes américains l'idée de la coordination par les règles. Ils prolongent l'intuition de Keynes selon laquelle les conventions sont au cœur des constructions sociales régulatrices des activités économiques²³. Apparus tous deux au milieu des années 1980, ces deux programmes de recherche des économies de la grandeur et de l'économie des conventions, quoique intimement liés, méritent une

distinction préalable²⁴. Le premier propose un cadre théorique généralisable à toutes les disciplines des sciences sociales, dans la mesure où il construit des équivalences permettant de détacher l'instrumentation conceptuelle des objets d'analyse propres à chacune des disciplines et, par la même occasion, de comprendre dans une formulation commune la composition [des] divers univers de référence²⁵.

Quant au second, il vise plus spécifiquement le renouvellement de la discipline économique en proposant un ensemble de voies pour dépasser le réductionnisme néoclassique. Bien que l'économie des conventions s'inspire largement des idées issues des économies de la grandeur dans son questionnement sur la coordination des activités économiques, elle fait aussi appel à de nombreux autres courants critiques de la théorie économique standard.

Ces deux programmes de recherche à la sociologie économique francophone apportent une théorie de la pluralité des registres d'action qui s'exerce à travers la diversité des grandeurs et des conventions. Par grandeur, il faut entendre le degré de qualification dans lequel se trouve une personne, en fonction d'un ordre de légitimité fondé sur un système éthicopraticque de justification. Boltanski et Thévenot²⁶ ont identifié six de ces ordres de légitimité ou « modèles de cités » : inspiré, domestique, de l'opinion, marchand, civique et industriel. Construit au fil de l'histoire, chacun de ces modèles ou

22. L. Boltanski et L. Thévenot, « Justesse et justice dans le travail », *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, n° 33, Paris, PUF, 1990.

23. O. Favereau, « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 1989, p. 273-328.

24. Cette distinction n'est pas toujours claire, les deux programmes étant étroitement emboîtés l'un dans l'autre. Thévenot lui-même, dans un entretien avec F. Dosse (*L'Empire du sens*, Paris, La Découverte, 1995, p. 285), reconnaît l'équivoque.

25. L. Thévenot, *les Investissements de forme. Conventions économiques*, Paris, CEE-PUF, 1986.

26. L. Boltanski et L. Thévenot, « Justesse et justice dans le travail », art. cit.

de ces « mondes », après avoir atteint une certaine stabilité sinon une hégémonie, aurait à un moment donné été formulé dans un ouvrage majeur de philosophie politique. Mais c'est parce qu'ils sont simultanément présents dans les sociétés modernes que l'on peut maintenant parler de la diversité des principes de justification ou de la pluralité des registres d'argumentation sur lesquels les personnes peuvent s'appuyer ou auxquels ils peuvent faire appel lorsqu'ils doivent justifier leur action ou contester celle des autres. L'entreprise a été particulièrement privilégiée comme terrain d'enquête parce qu'on y trouve rassemblés, sous diverses formes et dans des combinaisons variées, les mondes mentionnés plus haut. L'obligation de résultats qu'entraîne ce type d'organisation rend nécessaire le compromis pour gérer les disputes et dépasser les oppositions naissant de la rencontre des mondes présents. Plusieurs des études menées dans ce cadre ont été publiées dans les *Cahiers du centre d'études de l'emploi*. Une première série fut rassemblée autour d'une démarche de construction de modèles d'entreprises, modèles dont les dispositifs composites identifiés permettaient de relativiser la trop forte cohérence parfois imposée à de telles analyses²⁷. Une autre série d'études²⁸ sur le thème de la justesse et la justice dans le travail a poursuivi cette démarche, développant en particulier de nouveaux instruments de codage des matériaux empiriques. Dans l'ensemble, ces travaux constatent que la tendance à la flexibilisation des dispositifs du monde industriel entraîne en retour la nécessité de dépasser l'in-

stabilité du monde marchand. Elle conduit ainsi de plus en plus fréquemment à des compromis avec le monde domestique fondés sur la confiance, la relation à long terme et l'engagement interpersonnel, d'où la popularité croissante des nombreuses formes de partenariat.

En visant la production d'un modèle général de la coordination économique par les conventions²⁹, on vise à insérer les activités économiques dans un ensemble de relations sociales, autres que marchandes, reconnaissant le rôle important joué par ces formes de coordination. Sans renoncer aux principes de l'individualisme méthodologique, l'économie des conventions en rejette néanmoins le réductionnisme qu'elle considère comme le handicap le plus sérieux du paradigme néoclassique³⁰. En considérant les conventions à la fois comme des résultats d'actions individuelles et comme des cadres normatifs contraignant les sujets, ces auteurs font valoir la nécessité de dépasser l'opposition entre individualisme et holisme.

Parmi les travaux produits par ce courant, en sus des modèles d'entreprises, deux thèmes ont été particulièrement développés rejoignant, comme indiqué ci-dessus, ceux abordés dans la sociologie économique anglophone : l'institution monétaire et les conventions du travail. En ce qui concerne le premier, les recherches d'Aglietta et Orléan³¹, comme celle de Servet³², ont démontré l'étroitesse de la vision néoclassique d'une monnaie neutre dont la valeur varierait selon les préférences

29. O. Orléan (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, 1994.

30. J.-P. Dupuy et al., « Introduction », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 1989, p. 141-145.

31. M. Aglietta et O. Orléan, *la Monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 1998.

32. J.-M. Servet (dir.), *l'Euro au quotidien*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998. Voir aussi les autres travaux du centre Walras, 14, avenue Berthelot, 69363 Lyon cedex 07.

27. F. Eymard-Duvernay, « Introduction : les entreprises et leurs modèles », *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, n° 30, V-XXII, 1987.

28. Rassemblée par L. Boltanski et L. Thévenot, « Justesse et justice dans le travail », art. cit.

d'une multitude d'agents isolés. Ils suggèrent au contraire que le marché financier ne peut fonctionner que sur la base d'une coordination *a priori* des anticipations. Cette coordination s'exprime à travers des conventions, c'est-à-dire la construction sociale de représentations collectives servant de références communes aux agents individuels. Ainsi, l'arbitrage privé est remplacé par un arbitrage social et toute crise monétaire est d'abord une crise de cet arbitrage social.

Les conventions de travail ont également fait l'objet de nombreuses études. Reprenant le concept de « marché interne de travail³³ », Favereau³⁴ suggère par exemple une nouvelle typologie à l'intérieur de laquelle ces marchés internes sont considérés comme des organisations antimarchés. Ces modes d'allocation des ressources, créés à travers des processus complexes d'apprentissage individuel et collectif, produiraient de nouveaux objets de compromis sous la forme de règles, de normes ou de conventions en réponse aux incertitudes de la relation marchande. Salais et Storper ont approfondi cette réflexion en s'intéressant plus spécifiquement aux relations de travail³⁵. Enfin, alors que les conventions d'identité sont productrices d'identités sociales, les conventions de participation s'expriment plutôt au niveau des sphères de la négociation et du débat. Enfin d'autres organisations

productives que les entreprises ont été abordées. C'est par exemple à l'analyse de la forme institutionnelle associative que s'intéresse pour sa part Bernard Enjolras³⁶. Pour tenir compte de sa spécificité, c'est-à-dire de son statut à la fois de corps intermédiaire et d'acteur économique, l'auteur l'appréhende en tant que « dispositif de compromis entre les grandeurs ».

En résumé, le programme conventionnaliste propose une théorie de l'organisation puisque ce sont les modalités de coordination des actions individuelles qui sont au cœur de l'analyse. L'élargissement de l'objet économique vient de ce que la coordination marchande perd son monopole pour n'être plus que l'une des formes d'interaction possibles.

De l'organisation à l'institution

Dans d'autres approches, d'une manière convergente, le marché devient une institution comme les autres et ne constitue plus le mécanisme autorégulateur qui permettrait de se dispenser d'institutions³⁷. La forme marchande est ramenée à une codification des relations, intégrée dans un ensemble où coexistent d'autres codifications. Ainsi, l'école de la régulation se distingue par sa réflexion sur les aspects macrosociologiques opérant, pourrait-on dire, le passage des interactions décryptées par les conventionnalistes aux relations sociales.

Les régulationnistes, contrairement à d'autres analyses d'inspiration

33. P. Doeringer et M. Piore, *Internal Labor Market and Manpower Analysis*, op. cit., 1971.

34. O. Favereau, « Marchés internes, marchés externes », art. cit. ; « Règles, organisation et apprentissage collectif : un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes », in O. Orlián (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, 1994, p. 113-138.

35. S. Salais, « L'analyse économique des conventions du travail », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 1989, p. 199-240 ; S. Salais et M. Storper, *les Modes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993.

36. B. Enjolras, *le Marché providence. Aide à domicile, politique sociale et création d'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

37. R. Boyer et Y. Saillard (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995, p. 534.

marxiste, ne réduisent pas les rapports de travail à des rapports d'exploitation. Ils considèrent que les rapports de travail sont régis par des formes structurales, telles que les institutions, qui résultent de compromis passés entre acteurs sociaux. La notion de mode de régulation, à laquelle il est fait appel pour expliquer les périodes de relative stabilité et l'irruption de crises, désigne un ensemble cohérent de mise en forme de divers rapports sociaux, de dispositifs institutionnels, de techniques et organisations productives assurant une régularité de la croissance économique et une stabilité des fonctionnements sociaux. Dans cette perspective, les cadres sociaux généraux conditionnent les activités économiques et les grandes crises sont non seulement économiques mais aussi politiques et culturelles³⁸. Grâce à un ensemble hiérarchisé de notions intermédiaires, la perspective des régulationnistes permet de dépasser la notion trop globalisante de mode de production et de rendre compte autant de la diversité géographique des capitalismes que de la variabilité temporelle de la configuration des formes sociales. Elle a ainsi produit une périodisation plus précise que celles proposées avant elle, en mettant en évidence la spécificité maintenant bien établie de la croissance d'après-guerre. Caractérisée par le compromis social dit « fordiste », elle se construit autour de l'institutionnalisation du rapport salarial, dans lequel l'augmentation du pouvoir

d'achat a pour contrepartie le renoncement à tout contrôle ouvrier sur l'organisation du travail³⁹. Elle a également laissé entrevoir la nécessité d'un nouveau contrat social, pour sortir de la période de mutations et d'instabilité qui a succédé à l'expansion.

En outre, l'approche de la régulation peut être interprétée en termes sociologiques à partir de la théorie des mouvements sociaux : les luttes entre acteurs sociaux débouchent sur des compromis institutionnalisés dont les caractéristiques influent sur le champ des possibles en matière de formes concrètes de coordination au sein des organisations. Deux dimensions de l'analyse peuvent donc être articulées. La dimension institutionnelle correspond aux règles autour desquelles les acteurs sociaux ont trouvé des compromis explicites permettant de stabiliser leurs relations ; les règles sont alors définies comme toute régularité qui fournit un repère pour l'action en dépassant les limites des groupes primaires dans lesquels les personnes se côtoient quotidiennement (règles de droit opposables à tous et relevant du législateur, règlements relevant de l'appareil d'État, expression de la collectivité, accords conventionnels opposables aux signataires, accords régissant les rapports entre acteurs locaux). Autrement dit, la dimension institutionnelle rend compte des « règles du jeu » légitimant les mécanismes de formation des décisions. La prise en compte de celle-ci amène par exemple à distinguer l'action publique et l'entreprise privée parce que la genèse du registre de la légitimation propre au

38. R. Boyer, « Vers une théorie originale des institutions économiques », in R. Boyer et Y. Saillard (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, op. cit., 1995 a ; « Aux origines de la théorie de la régulation », in R. Boyer et Y. Saillard (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, op. cit., 1995 b ; A. Lipietz, *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 1989 ; *Accumulation, crises et sorties de crise : quelques réflexions méthodologiques autour de la notion de régulation*, Paris, Cepremap, n° 8409, 1984.

39. M. Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*, Paris, Calmann-Lévy, 1976 ; M. Aglietta et A. Brender, *les Métamorphoses de la société salariale. La France en projet*, Paris, Calmann-Lévy, 1984 ; B. Coriat, *l'Atelier et le chronomètre*, Paris, Christian Bourgeois, 1979.

service public « implique directement une relation de type politique⁴⁰ » qui lui est spécifique. Cette dimension institutionnelle est donc à distinguer de la dimension organisationnelle qui correspond aux modes de division et de coordination régissant la production et le travail dans toute entité économique ayant pour objet de produire et de distribuer des biens ou des services.

Le cadre théorique proposé⁴¹ permet de dépasser la focalisation sur le rapport salarial et le monde industriel, mais également de mettre en lumière une nouvelle forme institutionnelle, le rapport de consommation et l'importance des services⁴². Il devient alors possible de rendre compte de l'État-providence autrement que comme une simple extension du rapport salarial et d'identifier le providentialisme comme un rapport de consommation dans lequel les normes auxquelles les usagers doivent se conformer sont définies de façon centralisée en échange d'un accès universel⁴³. Si le fordisme est le produit d'un type de compromis en vertu duquel les travailleurs reçoivent une partie des gains de productivité en échange de leur exclusion de l'organisation du travail, de même le providentialisme résulte d'un compromis dans les services où les usagers obtiennent une égalité d'accès mais s'en remettent à une administration de type

bureaucratique pour la définition des besoins. Conformément au projet réglementariste, la dimension des rapports sociaux reste au centre de l'analyse. C'est à ce niveau que s'affrontent les groupes ou les mouvements sociaux autour des enjeux du pouvoir, de la détermination des orientations normatives et du contrôle des ressources⁴⁴. À l'intérieur des types d'autorité déterminés par un modèle culturel dominant, se déploient des formes d'organisation. Toutefois, les deux dimensions institutionnelle et organisationnelle sont inscrites dans un processus de dépendance mutuelle puisque chaque dimension possède sa propre autonomie, ses acteurs, sa culture et ses enjeux⁴⁵. Autrement dit, la hiérarchie des dimensions peut se renverser lorsque émergent de nouvelles formes de coordination dont la dynamique conduit à la contestation et la transformation des formes institutionnelles. Dans la mesure où elles débouchent sur de nouvelles interprétations des conflits ou de formulations des enjeux, elles peuvent mener à une nouvelle configuration de la société.

Parmi les investigations sociologiques qui s'intéressent aux formes institutionnelles et aux rapports sociaux, figurent aussi les travaux menés autour de la notion d'« analyse sociétale », abordant les systèmes socio-économiques nationaux comme espaces d'éducation et de qualification induisant des formes d'organisation⁴⁶ des

40. L. Rouban, « Modernisation de l'administration et nouveau statut de l'utilisateur », Actes du colloque *À quoi servent les usagers*, tome 5, Plan urbain, RATP-DRI, 16-18 janvier 1991.

41. Ce cadre théorique a été élaboré par le Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (Crises), université du Québec, pavillon Hubert Aquin, local A-5326, CP 8888, succursale centre ville, H3C 3P8, Montréal, Québec.

42. C. du Tertre, « Le changement du travail et de l'emploi : le rôle majeur des relations de service », *Les Cahiers de Syndex*, n° 4, 1995.

43. P.-R. Bélanger et B. Levesque, « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, 1991.

44. A. Touraine, *Production de la société*, Paris, Le Seuil, 1973.

45. P.-R. Bélanger et B. Levesque, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », in Daigle et Rocher, *Le Québec en jeu*, Montréal, PUM, 1992.

46. M. Maurice, F. Sellier et J.-J. Silvestre, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, PUF, 1982 ; pour un développement plus récent sur l'effet sociétal, voir B. Gazier, D. Marsden et J.-J. Silvestre, *Repenser l'économie du travail*, Toulouse, Octares Éditions, 1998.

entreprises et des marchés du travail. Dans leur sillage, des recherches, conjuguant comparaison internationale et mise en perspective historique, se sont attachées à cerner la notion de gouvernance et saisir l'évolution du marché du travail⁴⁷. Certaines avancent une lecture plus culturelle de l'effet sociétal⁴⁸, d'autres participent d'une déconstruction des catégories relatives à l'emploi (population active, chômage...) en montrant qu'elles

se constituent socialement, c'est-à-dire en fonction de normes et de règles sociales⁴⁹.

L'interrogation se déplace du travail vers l'emploi pour fonder une sociologie de l'emploi, c'est-à-dire des modalités d'accès et de retrait du marché du travail et des statuts sociaux qui en découlent.

Il convient, par ailleurs, de mentionner les recherches qui posent la question de la régulation socioéconomique à partir de l'entreprise, non pas en se contentant de mentionner le poids des contingences sur celle-ci mais en la considérant comme un fait social. Pour les sociologues qui promeuvent l'idée d'une sociologie de l'entreprise⁵⁰, la dimension institutionnelle

propre à l'entreprise tient à ce qu'elle n'est pas seulement le lieu de conflits sociaux, elle influe parallèlement sur les représentations et les structures sociales. L'importance de l'entreprise en tant qu'institution est paradoxalement accentuée par la raréfaction de l'emploi :

Le rapport au temps demeurant plus que jamais marqué par l'emploi en tant que gage d'insertion sociale, le travail continue d'occuper une place centrale dans le système valoriel de sociétés qui n'ont pourtant jamais connu, depuis le dix-neuvième siècle, un si faible volume d'heures ouvrées⁵¹.

De l'économie de marché à l'économie plurielle

Ce constat débouche sur une question majeure quant aux rapports entre économie et société : doit-on se résoudre à ce que l'entreprise devienne une institution sociale totale parce qu'elle détiendrait le monopole de la création d'emplois et, de ce fait, constituerait le passage obligé pour que les adultes accèdent à une identité reconnue ? C'est cette position que défendent, au moins implicitement, tous ceux qui identifient le travail au seul travail marchand et qui concentrent leur réflexion sur l'adaptation des formes de la redistribution afin que celles-ci n'obèrent pas la compétitivité de l'économie de marché⁵².

47. M. Lallement, « Les gouvernances de l'emploi », in A. Bagnasco, P. Le Galès (dir.), *Villes en Europe*, Paris, La Découverte, 1997 ; P. Le Galès, C. Lequesne (dir.), *les Paradoxes des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 1997 ; J. Rose, *les Jeunes et l'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

48. P. d'Iribarne, *le Chômage paradoxal*, Paris, Le Seuil, 1990 ; P. d'Iribarne, avec la collaboration de H. Henry, J.-P. Segal, S. Chevrier, T. Globokar, *Cultures et mondialisation*, Paris, Le Seuil, 1998.

49. M. Maruani et E. Reynaud, *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, 1993, p. 3.

50. N. Alter, *Sociologie de l'entreprise et de l'innovation*, Paris, PUF, 1996 ; I. Francfort, F. Osty, M. Uhalde et R. Sainsaulieu, *les Mondes sociaux de l'entreprise*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996 ; C. Thuderoz, *Sociologie des entreprises*, Paris, La Découverte, 1997 ; D. Segrestin, *Sociologie de l'entreprise*, Paris, Armand Colin, 2^e éd., 1996 ; voir aussi F. Piotet, « De

quelques contributions récentes à une sociologie de l'entreprise », *Sociologie du travail*, n° 1, 1998, p. 89-108.

51. M. Lallement, *Relations professionnelles et régulation de l'emploi : France-Allemagne, allers et retours*, université de Paris X-Nanterre, 1996, p. 135

52. Voir par exemple les arguments de R. Castel, J.-L. Gréau et D. Olivennes, en réponse à un texte de A. Caillé et J.-L. Laville « Pour ne pas entrer à reculons dans le XXI^e siècle », *Le Débat*, dossier « Repenser la lutte contre le chômage », n° 89, Paris, Gallimard, mars-avril 1996, p. 79-118.

qui accélère la concentration de moyens dans la production.

Un autre pôle est tout aussi constitutif de la modernité démocratique que l'économie marchande, celui de l'économie non marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée à la redistribution. La redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation. De fait, s'établit ainsi une relation dans la durée entre l'autorité centrale qui impose une obligation et les agents qui y sont soumis. L'économie marchande n'a pu réaliser la promesse d'harmonie sociale dont elle était porteuse. Au contraire, avec la montée de la question sociale, se fait jour la nécessité de promouvoir des institutions susceptibles d'en contre-carrer les effets destructeurs. Un autre principe économique que le marché, la redistribution, est donc mobilisé à travers l'action publique pour donner naissance à l'État social qui confère aux citoyens des droits individuels grâce auxquels ils bénéficient d'une assurance couvrant les risques sociaux ou d'une assistance constituant un ultime recours pour les plus défavorisés. Le service public se définit ainsi par une prestation de biens ou services revêtant une dimension de redistribution (des riches vers les pauvres, des actifs vers les inactifs...) dont les règles sont édictées par une autorité publique soumise au contrôle démocratique⁵⁷.

57. Comme le souligne P. Strobel, « Service public, fin de siècle », in C. Gremion (dir.), *Modernisation des services publics*, Commissariat général du plan, Ministère de la Recherche, Paris, La Documentation française, 1995.

La monétarisation inhérente aux pôles marchand et non marchand ne doit cependant pas faire oublier l'économie non monétaire qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services s'effectue dans le cadre d'échanges réciprocaires ou de l'administration domestique. La réciprocité caractérise la relation établie entre des groupes ou personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester et de renforcer un lien social entre les parties prenantes. La réciprocité constitue un principe d'action économique original fondé sur le don comme fait social élémentaire, appelant un contre-don qui prend la forme paradoxale d'une obligation à travers laquelle le groupe ou la personne qui a reçu le don exerce sa liberté. En effet, le donataire est incité à rendre mais il n'est pas soumis pour ce faire à une contrainte extérieure, la décision lui appartient. Le don n'est par conséquent pas synonyme d'altruisme et de gratuité, il est un mixte complexe de désintéressement et d'intérêt. En revanche le cycle de la réciprocité s'oppose à l'échange marchand parce qu'il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir, et il se distingue de l'échange redistributif parce qu'il n'est pas imposé par un pouvoir central. La spécificité de la réciprocité dans les sociétés modernes réside dans le fait qu'elle déborde le registre de l'instrumental et du stratégique pour se situer plutôt dans une perspective d'intercompréhension qui ne réduit pas autrui à un moyen. Une déclinaison particulière de la réciprocité correspond au principe de l'administration domestique consistant à pourvoir aux besoins de son groupe d'appartenance « naturel », le plus souvent la famille. Il s'agit de satisfaire

les besoins des membres de ce groupe. En quelque sorte, l'administration domestique peut être considérée comme une forme de réciprocité limitée au groupe clos.

En somme, le cadre analytique de Polanyi n'implique pas une négation de l'inscription de relations marchandes dans des réseaux de relations. Il n'en demeure pas moins que cette inscription reste dépendante de calculs d'intérêt. Un autre type d'encastrement émane donc des limites posées à la logique du marché par la communauté des citoyens à travers l'instauration de droits sociaux. Cet encastrement politique s'exprime à travers des dispositions législatives et réglementaires comme des instances de négociation collective, émanant de l'action de mouvements sociaux et de la régulation opérée par les pouvoirs publics. Il se manifeste aussi par l'imbrication entre économies marchande et non marchande qui structure des activités comme l'agriculture ou certains secteurs industriels dont les équilibres de gestion dépendent des mécanismes de soutien à l'exportation, des aides à la production ou des subventions à l'emploi. Plusieurs auteurs, comme Sharon Zukin ou Paul Di Maggio, ont insisté sur cet encastrement politique et critiqué un rabattement de la notion d'encastrement sur les réseaux sociaux⁵⁸.

Une autre singularité de la sociologie économique est de s'intéresser aux dimensions non monétaires de l'économie. L'économie domestique continue à modeler en partie les autres pans de l'économie et les recherches sur les rapports sociaux de sexe⁵⁹ montrent combien les inégalités dans les familles sont

indissociables des modes de fonctionnement des États-providence⁶⁰ et se répercutent dans les différences entre les sexes au sein du salariat⁶¹. Au-delà de cette économie qui délimite la sphère privée, se constituent par ailleurs des formes d'économie non monétaire qui s'arriment dans l'espace public : Cerezuelle⁶² pour l'autoproduction, Héber-Suffrin⁶³ pour les réseaux d'échanges de savoir ou Servet⁶⁴ pour les systèmes d'échange local dessinent les contours de ces tentatives de reconquête d'espaces d'autonomie collective.

Trouvant un écho dans ces explorations, la démarche du Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (Mauss)⁶⁵ a pour ambition de s'opposer à un utilitarisme généralisé qui expliquerait l'ensemble des actions humaines par la recherche d'un intérêt individuel. Sans tomber dans l'excès inverse qui privilégierait la gratuité, le Mauss s'efforce de penser « une certaine originellité de l'obligation de donner, recevoir et rendre⁶⁶ » qui n'est pas réservée aux sociétés archaïques et s'étend aux sociétés contemporaines. Il importe d'éviter à la fois une occultation de la force de la réciprocité dans la socialité primaire et une mythification de ce principe qui aboutirait à prô-

60. J. Lewis, "Gender and the Development of Welfare Regimes", *Journal of European Social Policy*, 2 (3), 1992.

61. J. S. O'Connor, "From Women in the Welfare State to Gendering Welfare State Regimes", *Journal of the International Sociological Association*, vol. 44, n° 2, Sage Publications, 1996.

62. D. Cerezuelle, *Pour un autre développement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

63. C. Héber-Suffrin, *les Savoirs, la réciprocité et le citoyen*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

64. J.-M. Servet (dir.), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, Paris, Le Seuil, 1999.

65. Présentée en particulier dans les numéros de la *Revue du Mauss*, semestrielle. Le Mauss, 3, av. du Maine, 75015 Paris.

66. A. Caillé, « Ce que donner veut dire, don et intérêt », *Revue du Mauss*, n° 1, Paris, La Découverte, 1993, p. 4.

58. S. Zukin et P. Di Maggio (eds.), *Structures of Capital: The Social Organization of the Economy*, Cambridge, Cambridge U. Press, 1990.

59. En France, voir les publications du groupement de recherche Marché du travail et genre (Mage), Iresco, 59-61, rue Pouchet, 75017 Paris.

ner une hypothétique économie du don, illusoire alternative au marché.

Comme le stipule l'approche de l'économie solidaire⁶⁷, il est en revanche possible de procéder à une analyse descriptive et compréhensive de pratiques qui recomposent les relations entre économique et social en combinant avec la réciprocité les registres de l'intérêt et de la redistribution. Au-delà des communautés héritées comme la famille, l'instauration de la communauté politique et la reconnaissance de l'individu couplées dans la démocratie moderne rendent possible une « liberté positive⁶⁸ » qui s'exprime dans le développement d'actions réciprocatrices et de pratiques coopératives à partir d'engagements volontaires. Dans de multiples formes d'associationnisme se révèle la revendication d'un pouvoir-agir dans l'économie, la demande d'une légitimation de l'initiative indépendamment de la détention d'un capital. D'où la création d'organisations dite d'économie sociale où une catégorie d'agents autre que les investisseurs (travailleurs, consommateurs, usagers...) se voit attribuer la qualité de bénéficiaire⁶⁹. L'existence d'organisations qui ne sont pas principalement destinées à rentabiliser un capital investi amène ainsi à relativiser la place de l'entreprise à but lucratif et de l'administration qui n'apparaissent plus comme les seuls espaces productifs susceptibles de procurer socialisation et emploi. À

67. B. Eme et J.-L. Laville, *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994 ; J.-L. Laville, *L'Économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994 ; G. Roustang, J.-L. Laville, B. Eme, D. Mothé et B. Perret, *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

68. Selon l'expression de I. Berlin, *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

69. B. Gui, « Fondement économique du tiers secteur », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n^{os} 44-45, 4^e trimestre 1992-1^{er} trimestre 1993.

cet égard, il est symptomatique que l'économie sociale, qui s'était banalisée pendant la période des Trente Glorieuses, ait retrouvé une importance dans la création d'activités et d'emplois depuis deux décennies, d'abord à partir de la dynamique associative. En 1990, les organisations sans but lucratif emploient près de 12 millions de personnes en équivalent temps plein dans huit pays industrialisés (Allemagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède) ou en transition (Hongrie), soit 1 emploi sur 20. En outre, en Allemagne, aux États-Unis et en France, les associations ont représenté 13 % des emplois créés de 1980 à 1990. De plus, le travail bénévole qui y est effectué représente 4,7 millions d'emplois en équivalent temps plein et le budget total des 8 pays considérés dépasse 3 000 milliards de francs, soit en moyenne 3,5 % du produit intérieur⁷⁰.

Cette montée des associations s'explique par la nature de leurs activités. Dans tous les pays étudiés, les quatre-vingtièmes se répartissent entre l'éducation et la recherche, la santé, les services sociaux, la culture, les loisirs et les sports. Les associations, quasiment absentes de l'industrie et de l'agriculture, sont donc concentrées dans un tertiaire qui peut être qualifié de relationnel parce qu'il est basé sur une relation directe entre prestataire et usager. Ce tertiaire relationnel, dans lequel le niveau de productivité est stagnant puisque le contact s'avère primordial entre celui qui offre le service et celui qui le reçoit, se voit conférer un rôle inédit dans les économies tertiaisées, c'est-à-dire les économies où s'intensifient les relations de service et les interactions sociales. À travers l'in-

70. Ces données sont extraites de E. Archambault, *Le Secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Paris, Economica, 1996.

térêt suscité par les associations sur le plan économique, c'est en quelque sorte la montée des services relationnels qui est soulignée⁷¹.

Constater cette évolution ne signifie pas pour autant succomber à la conception naïve qui ferait des associations le lieu par excellence de la convivialité, de l'altruisme et de la gratuité. Les analyses qui ont porté sur le phénomène d'isomorphisme institutionnel, défini comme

un processus contraignant forçant une unité dans une population à rassembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementales⁷²,

permettent de se prémunir contre un tel idéalisme et de situer les associations dans leur contexte historique. Dans cette perspective, il ne s'agit plus de traquer une hypothétique essence associative mais de s'interroger sur l'encastrement des associations⁷³. À ce titre, il est possible d'identifier un isomorphisme non marchand qui a touché, par le passé, nombre d'associations délivrant des services dans la santé et le social. Ces associations qui assuraient une mission de service public

ont adopté un comportement mimétique les rapprochant des administrations. Le désengagement de l'État ou la stagnation des dépenses publiques ont entraîné des adaptations organisationnelles de la part des associations qui peuvent à leur tour engendrer un isomorphisme marchand, renforcé par l'entrée en lice des entreprises privées dans des champs de services relationnels qui avaient été auparavant plutôt le domaine privilégié de services publics ou parapublics. Le passage d'un isomorphisme non marchand à un isomorphisme marchand dans les associations peut alors constituer l'indicateur d'un mouvement plus général de marchandisation des services relationnels qui les dépasse.

Toutefois, le marché rencontrant lui aussi des obstacles inhérents à la dimension relationnelle de ces activités tenant en particulier à l'asymétrie informationnelle, le regain d'investissement dans des formes associatives peut être aussi l'expression de recherches de solutions originales pour remédier au déséquilibre entre usagers et prestataires, autant que la manifestation d'une volonté collective de ne pas délaissé certaines dimensions que le marché ne traite pas, comme celle de l'équité ou des externalités collectives. La capacité d'innovation des associations dépendrait alors de leur capacité autoréflexive, au sens de Giddens⁷⁴. Elle dépendrait aussi de leur capacité à hybrider les différents pôles économiques, c'est-à-dire à mobiliser des ressources (non monétaires, non marchandes et marchandes) en fonction des logiques de projet et non en fonction de logiques qui leur sont exogènes. C'est ce que met en évidence la perspective de l'économie solidaire en sou-

71. Sur la place des services relationnels dans l'ensemble de l'économie, voir les différents développements de G. Roustang, par exemple : B. Perret et G. Roustang, *L'Économie contre la société*, Paris, Le Seuil, 1993.

72. P. Di Maggio et Powel, "The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields", *American Sociological Review*, vol. 48, avril 1993.

73. Sur cette question, deux positions contrastent dans les publications sur les associations : la première, représentée par R. Sue (*la Richesse des hommes : vers l'économie quaternaire*, Paris, Odile Jacob, 1997), valorise l'ensemble associatif comme vecteur d'une économie quaternaire alors que la seconde, en s'interrogeant sur le concept même d'association, souligne la diversité du champ des possibles associatifs. Voir par exemple J.-L. Laville et R. Sainsaulieu, *Sociologie de l'association*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998 ; A. Caillé et J.-L. Laville (dir.), « Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif », *Revue du Mauss*, n° 11, 1^{er} semestre 1998.

74. A. Giddens, *Beyond Left and Right. The Future of Radical Politics*, Cambridge, Polity Press, 1994, p. 120.

lignant que les trois pôles économiques ne constituent pas trois secteurs séparés mais peuvent s'enchevêtrer selon des formules variées⁷⁵.

En somme, la reconnaissance d'une économie à trois pôles ne suppose aucune sous-estimation du rôle de l'économie de marché et n'établit entre ces économies aucune fausse symétrie. L'économie de marché a partie liée avec le mouvement d'émancipation individuelle et de progrès du niveau de vie ; elle présente une force d'attraction par la simplicité des modes de régulation qui la caractérise, ce qui lui a permis de conquérir une place de plus en plus prépondérante. Cela étant, les deux autres pôles, secondaires ou supplétifs dans l'organisation sociale que nous connaissons, doivent être intégrés à la réflexion pour analyser la société et ses modes de régulation. Les relations entre économie et société peuvent alors être abordées dans une perspective d'économie plurielle, autrement dit d'une économie dont le marché est l'une des composantes qui,

tout en étant majeure, n'est en rien unique. C'est cette problématique d'économie plurielle⁷⁶ qui rassemble de nombreux chercheurs en Europe. Elle vise à défricher d'autres voies de réflexion que celles émanant du face-à-face entre les partisans d'un inéluctable ajustement à la nouvelle donne libérale et les dénonciateurs des effets de domination engendrés par cet ordre économique mondial.

Jean-Louis Laville,
Benoît Levesque*

76. Voir l'Appel européen pour une économie et une citoyenneté plurielle (AECEP), 21, bd de Grenelle, 75015 Paris, et l'ouvrage réalisé dans le cadre de ce regroupement : G. Aznar, A. Caillé, J.-L. Laville, J. Robin et R. Sue, *Vers une économie plurielle*, Paris, Syros, 1997 ; voir aussi *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, Paris, OCDE, 1996 ; G. Roustang et al., *Vers un nouveau contrat social*, op. cit., et R. Passet, *l'Illusion néo-libérale*, Paris, Fayard, 2000, p. 194 sq.

* Jean-Louis Laville, CNRS-Paris, vient de publier *Une troisième voie pour le travail* ; il est directeur de la collection « Sociologie économique » aux Éditions Desclée de Brouwer, et a coordonné le numéro des *Cahiers internationaux de sociologie* sur « Sociologies économiques », vol. CIII, Paris, PUF, 1998 ; Benoît Levesque, université du Québec à Montréal, a dirigé l'ouvrage *la Nouvelle Sociologie économique*, à paraître en août 2000 aux Éditions Desclée de Brouwer.

75. Voir les travaux du Crida-LSCI, Iresco, 59-61, rue Pouchet, 75017 Paris.